

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le 26 septembre à 18h45, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CAUBET, Maire.

Membres en exercice : 11

Date de convocation : 19 sept. 2017.

Présents : Mesdames CELARIES, DE RANCE, TOMA, TOURNIER-MARRE & VERBEKE et Messieurs FERRARO, LASSERRE, MUNIER, NAVARRO & VICENTE.

Secrétaire de séance : Madame CELARIES a été élue à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 06 juillet 2017.

A) Salle des fêtes

Monsieur le Maire détaille les difficultés posées par la mise à disposition de la salle des fêtes à un habitant d'ISSUS le soir du 8 juillet 2017.

Le bénéficiaire de la mise à disposition a laissé la fête d'anniversaire de son petit-fils, pourtant majeur, se dérouler sans y assister et sans aucune surveillance : cette utilisation non contrôlée de la salle des fêtes a généré plusieurs nuisances et des dégradations qu'il faut absolument éviter de reproduire. Il en va de la protection des biens publics et de la tranquillité des habitants. Il ne faudrait pas être obligé à terme de devoir restreindre l'utilisation de la salle des fêtes.

Grâce à l'intervention de plusieurs élus auprès des personnes identifiées comme responsables des problèmes causés, tout est finalement rentré dans l'ordre le samedi, en fin de journée.

Afin d'avoir des garanties supplémentaires, le conseil municipal décide, à l'unanimité, que le prix de la caution à verser sera désormais de 800€, que le bénéficiaire de la mise à disposition soit ou non un habitant d'ISSUS.

B) Attribution de compensation 2017

Monsieur le Maire explique que le produit de la fiscalité perçu par le SICOVAL est partiellement reversé aux communes sous forme d'Attribution de Compensation (AC).

Pour 2017, les attributions de compensation fixées par le SICOVAL correspondent aux montants de 2011, auxquels sont retranchés :

- le coût des services communs constaté en 2016 (délibération du 12 décembre 2011), ce prélèvement concerne les communes d'Auzeville, Castanet-Tolosan, Deyme, Labège, Escalquens, Lauzerville, Montlaur, Péchabou, Vieille-Toulouse,
- la régularisation des participations des communes du SIVOS à la charge des communes membres, déduction faite de la part sur les investissements à réaliser sur la compétence petite enfance,

- la retenue relative au transfert de la compétence voirie et stationnement d'intérêt communautaire (délibérations du 4 septembre 2012 et du 5 novembre 2012),
- la retenue relative au service commun d'autorisation du droit des sols.

Pour ISSUS, compte tenu de diverses régularisations, le calcul est le suivant :

Calcul AC 2017					
Pour mémoire AC 2011	Services communs	Clect "SIVOS"	Retenue voirie 2017	Retenue ADS 2017	AC 2017
12 105		104	-2 350	-2 540	16 891

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les montants des attributions de compensation 2017 fixés par le SICOVAL.

C) SDEHG - étude des devis fournis pour les travaux d'éclairage public

A la demande de la commune, le SDEHG a étudié deux projets :

1) l'extension du réseau d'éclairage public vers la rue du Pesquié :

Compte-tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune d'ISSUS se calculerait comme suit :

TVA récupérée par le SDEHG	4 764 €
Part gérée par le syndicat	19 360 €
Part restant à la charge de la commune	6 126 €
Total	30 250 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la réalisation de ces travaux.

Il est précisé que ce devis est à comparer à une précédente étude avec une solution photovoltaïque qui s'élevait à 34 375 € (part communale : 8 962 €) ; compte-tenu de la différence importante, c'est la solution « filaire » qui a été retenue.

2) l'extension du réseau d'éclairage public rue de la Fontaine :

Il est question ici d'éclairer le chemin piétonnier devant les logements sociaux de La Cité Jardins jusqu'à la rue des Pyrénées.

Compte-tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune d'ISSUS se calculerait comme suit :

TVA récupérée par le SDEHG	4 006 €
Part gérée par le syndicat	16 280 €
Part restant à la charge de la commune	5 152 €
Total	25 438 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la réalisation de ces travaux.

Les élus de la commission travaux communaux rencontreront les techniciens du SDEHG pour finaliser ces projets.

D) Recrutement de personnel

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé de créer deux emplois en CDD de droit public.

Le premier concerne la poursuite du renforcement de l'encadrement des élèves entre midi et quatorze heures, à l'école. Claudette LASSERRE occupera donc aussi ce poste du 06/11/2017 au 22/12/2017 (durée hebdomadaire de travail : 8/35^{ème}). Sur ce point, la commune n'a pas pu recruter d'agent en CAE compte tenu de la fin des contrats aidés décidée par le gouvernement durant l'été.

Le second emploi est créé pour assurer le remplacement de Marie-Christine GIBILI qui sera en congé pour maladie du 13/10/2017 au 12/01/2018. Une offre d'emploi a été publiée pour une prise de poste à compter du 05/10/2017 (tuilage). La durée hebdomadaire de travail de ce poste est 29.8/35^{ème}.

Les crédits nécessaires au financement de ces emplois sont votés par le conseil municipal, à l'unanimité.

E) Achat de matériel d'entretien

Une débroussailleuse à dos, un taille-haie, une tronçonneuse, un souffleur et un combisystème taille-haie/perche d'élagage ont été dérobés au garage municipal, le 16/08/2017, sans effraction.

Une plainte a été déposée à la gendarmerie de Montgiscard.

A l'unanimité, le conseil municipal a :

- décidé de racheter le matériel d'entretien décrit par le Maire,
- décidé de demander une subvention au Conseil Départemental pour financer cette opération,
- voté les crédits nécessaires pour pouvoir réaliser cette opération d'investissement en 2017.

Le SICOVAL a accepté de nous prêter une débroussailleuse et un taille-haie jusqu'à mi-novembre.

Notre assureur a été sollicité afin qu'il soutienne la commune dans cette affaire, l'absence d'effraction empêchant, en principe, une indemnisation pour vol.

F) Schéma Directeur d'Aménagement Numérique 31

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique 31, la commune a mandaté sa participation 2016 (568€) au compte 2041513 « subventions d'équipement versées au groupement de collectivités pour le financement d'un projet d'infrastructure national ».

Madame Christine VIEU, Trésorière de la commune au Centre des Finances Publiques de Montgiscard-Baziège, nous a signalé que l'instruction comptable M14 prévoit l'amortissement obligatoire de ces subventions pour toutes les communes, quelle que soit leur catégorie et demande la régularisation de cet amortissement en 2017.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de procéder à l'amortissement total de cette subvention sur l'exercice 2017 - soit une durée d'amortissement d'un an - et à sa neutralisation budgétaire totale (par cette option de neutralisation, la section de fonctionnement ne supporte pas de charge supplémentaire),
- vote les crédits nécessaires pour passer ces écritures comptables.

G) Indemnité de conseil du nouveau Trésorier

Monsieur le Maire explique que, suite au départ de Madame Christine VIEU et à la nomination de Monsieur Denis FUERTES au poste de Trésorier du Centre des Finances Publiques de Montgiscard-Baziège, le conseil municipal est amené à délibérer sur le montant de l'indemnité de conseil du Trésorier.

Considérant que cette indemnité est attribuée pour les conseils fournis par le Trésorier dans les domaines relatifs à l'établissement des documents budgétaires et comptables, la gestion financière, l'analyse budgétaire de trésorerie, la gestion économique, la mise en œuvre des réglementations économiques budgétaires et financières, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de demander le concours de Monsieur Denis FUERTES, Trésorier Municipal, pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder à Monsieur Denis FUERTES l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, à compter du 01/09/2017,
- que pour l'année 2017, l'indemnité de conseil sera répartie entre Madame Christine VIEU - pour 8/12^{ème} car elle était notre comptable jusqu'au 31/08/2017 - et Monsieur Denis FUERTES - pour 4/12^{ème} car il est notre comptable depuis le 01/09/2017.

Pour l'année 2018, l'indemnité de conseil sera envisagée par le conseil municipal dans le cadre du vote du budget.

H) Point sur la rentrée scolaire

La rentrée scolaire s'est bien passée ; la nouvelle organisation prévue entre midi et quatorze heures, qui comprend le renfort d'un agent, donne satisfaction.

La fête de la rentrée est prévue le vendredi 29 septembre. Au sujet des festivités (fête de rentrée, de Noël, de fin d'année...), la directrice de l'école d'ISSUS a interrogé les municipalités : « Ces dernières années, avec l'organisation de la garderie et l'accueil des élèves de l'école de Noueilles à Issus, nous rencontrons des difficultés d'organisation [...] aussi, pensez-vous qu'il serait possible :

- d'organiser la garderie des élèves les plus grands (scolarisés à Noueilles) à l'école de Noueilles, avec le personnel présent sur place ?
- de fermer la garderie d'Issus un peu plus tôt, à 17h30 ou 18h (afin que les Atsems soient certaines d'être déchargées des enfants lorsque le spectacle commence à ces horaires-là et que nous puissions nous organiser matériellement) ? »

Mesdames VERBEKE et ALOZY, respectivement adjointes au Maire d'Issus et de Noueilles, en charge des affaires scolaires, lui ont indiqué qu'une réflexion serait engagée à ce sujet avec notamment une étude statistique quant au nombre de "grands de Noueilles" présents en garderie le vendredi soir après 17h30 pour voir s'il est judicieux d'envisager une ouverture de garderie à Noueilles (il faudrait plus que 7 ou 8 enfants pour que cela puisse être mis en place) ou s'il est possible de garder ces enfants dans un autre lieu à ISSUS, par exemple, dans la salle de classe historique. Par contre, la fermeture de la garderie dès 17h30 ne paraît pas envisageable car il faut tout de même répondre aux besoins des parents qui ne pourraient pas venir récupérer leurs enfants avant cet horaire.

Trois vitres de l'école sont abimées et un devis de remplacement est attendu. Lors de la réunion de pré-rentrée du 30/08/2017, il a été demandé aux agents de transmettre en mairie, si possible, le nom des enfants mis en cause en cas de dégradations futures afin que les couvertures d'assurance puissent être mises en jeu.

Compte-tenu de la grève du personnel communal prévue le mardi 10 octobre 2017, la commune d'ISSUS ne sera pas en mesure d'assurer :

- le service de cantine (aucun repas ne sera servi et l'encadrement sera insuffisant pour un déjeuner sur place avec un pique-nique),
- les services de garderie du matin, de la pause méridienne (y compris les temps de récréation, de repos et de sieste) et du soir,
- les temps d'activités périscolaires entre 13h15 et 13h50.

Suite à l'appel à projets Ecoles numériques innovantes et ruralité, lancé par l'Etat, une demande de financement sera déposée prochainement pour l'achat de matériel informatique : tablettes, robots programmables, tableau blanc interactif. Une subvention sera également demandée au Conseil Départemental pour ce projet. Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération d'investissement sont votés par le conseil municipal.

1) Programme Zérophyto

Depuis le 1er janvier 2017, l'usage de produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries est interdit (loi du 6 février 2014 dite loi « Labbé »).

Pour être en conformité avec cette loi, la commune doit réaliser un plan de désherbage communal sans produits phytosanitaires.

Dans ce contexte, l'Agence de l'Eau propose des aides financières, jusqu'au 31/12/2018, pour aider les collectivités. Le taux de subvention régulièrement attribué pour ce type de projet est de 70%.

Le SICOVAL propose d'accompagner les communes dans la coordination de ce projet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- confirme son engagement dans la démarche « Zérophyto »,
- décide d'autoriser le Maire à valider un partenariat avec le bureau d'études BIOVA, sous réserve d'obtention d'une aide suffisante de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (objectif = 70% de taux de subvention),
- décide d'établir un plan de désherbage avec un scénario sans utilisation de produits phytosanitaires,
- sollicite l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre de son appel à projet « Zérophyto ».

1) Enquête publique relative au Projet Mobilités 2020-2025-2030

Après avoir pris connaissance du Projet Mobilités 2020-2025-2030, objet de l'enquête publique et en avoir délibéré, le conseil municipal fait part des remarques suivantes :

- il se réjouit du projet de 3ème ligne de métro avec l'arrivée dans la zone d'activités Labège Enova,
- il regrette l'absence totale de desserte par transport collectif de la commune d'Issus, commune qui compte aujourd'hui environ 600 habitants et qui a rappelé à maintes reprises, soit auprès du SICOVAL, soit auprès de SMTC-TISSEO, cette situation particulièrement injuste pour les habitants de la commune, d'autant plus qu'un TAD dessert la commune limitrophe (commune de Montbrun-Lauragais). Le conseil municipal précise également que la commune d'Issus est située à environ sept kilomètres de la gare de Venerque-Le Vernet et qu'un rabattement en transport collectif vers cette gare serait intéressant.

A l'unanimité, le conseil municipal émet donc un avis réservé sur le projet mobilités 2020-2025-2030 porté par SMTC-TISSEO.

K) Travaux à prévoir d'ici la fin de l'année

Des travaux d'isolation doivent être entrepris à l'école, au niveau des placards de la salle de motricité. La date prévisionnelle de ces travaux est fixée au 28/10/2017. Messieurs CAUBET, FERRARO, LASSERRE, MUNIER et NAVARRO seront présents pour aider Romain LAPALU qui a proposé d'intervenir bénévolement, en laissant uniquement le coût des matériaux à la charge de la commune. Un casse-croûte sera prévu.

En matière d'accessibilité des bâtiments communaux, les travaux à réaliser d'ici la fin de l'année consistent en l'installation d'une main courante de chaque côté de l'escalier à la salle des fêtes et en l'installation d'une main courante sur le dessus du muret de l'entrée latérale de l'église.

Travaux électriques : l'entreprise Bélinguier électricité interviendra le 09/10/2017 pour installer des goulottes dans les classes (pour remplacer les blocs multiprises). D'autres travaux sont prévus en régie : remplacement d'un disjoncteur et de BAES de l'école, remplacement d'un programmeur pour le chauffage de la salle de classe historique.

Concernant l'aire de jeux, le projet sera prochainement finalisé. Michel LASSERRE va proposer un rendez-vous sur place au fournisseur retenu et tous les conseillers municipaux seront invités à y assister. L'objectif fixé est une installation d'ici le 30/04/2018.

Pour le chauffage de la salle de motricité de l'école, le problème n'est peut-être pas dû à un embouage du réseau ; les pompes de circulation apparaissent sous-dimensionnées et leur remplacement est donc envisagé.

Dans la cour de l'école, il faudrait refaire certaines peintures sur le sol : « pas d'ours »... Au niveau des plates-bandes situées devant les classes, dortoir et salle de motricité, des bancs seront fabriqués et installés par Anne CELARIES et Thierry COLOMBIES.

L) Repas des Aînés

Monsieur le Maire va se renseigner auprès du Service Commun de Restauration du SICOVAL (ex SIVURS) pour savoir s'il est possible de lui passer commande de l'apéritif et des repas, comme les années passées.

Cette question sera abordée lors de la réunion du conseil d'administration du CCAS prévue le 07/11/2017.

M) Vitesse excessive rue de la Fontaine

Madame JORGE est venue signaler en mairie le danger occasionné par la vitesse excessive des automobilistes empruntant cette voie.

Sur ce point, des barrières seront prochainement installées devant le garage et des potelets, devant l'église, afin de matérialiser davantage le rétrécissement de la voie de circulation.

La question de l'installation de radars pédagogiques est posée, cette solution sera étudiée.

N) Arrêt de bus scolaire au lotissement du Brouguet (en haut de la rue des Pyrénées)

Cet arrêt de bus a été entériné par le Conseil Départemental suite à la demande de création par la commune, après la réalisation du lotissement. Il n'y a pas d'abribus, ni d'éclairage public en ce lieu. Madame GILBERT est venue demander en mairie si au moins un éclairage public pourrait y être installé.

Aucun foncier ne semble disponible pour y faire installer un abribus.

Les conseillers municipaux sont conscients de la sécurité imparfaite de ce lieu et préconisent donc que les enfants attendent plutôt le bus scolaire à l'arrêt de la mairie.

Le Conseil Départemental sera contacté à ce sujet. La mise en place d'un 3^{ème} abribus à ISSUS serait bien utile, son implantation sera recherchée en coordination avec ce service.

O) Comptes-rendus des réunions des assemblées des établissements publics de coopération intercommunale dont la commune est membre et informations concernant ces EPCI

Le Service Commun de Restauration du SICOVAL a été mis en œuvre, comme prévu, le 01/09/2017. Un projet de convention d'Entente pour la gestion du bâtiment de la cuisine centrale et un projet de règlement intérieur qui complèterait les modalités de fonctionnement de l'Entente sont à l'étude. C'est la commune de PECHABOU qui serait propriétaire de la cuisine centrale.

En manque d'une aire de grand passage pour les gens du voyage, le SICOVAL a pris la décision, au mois de juin, de mettre en place, chaque année, une aire provisoire dans une commune tirée au sort parmi les collectivités en mesure de l'accueillir. Actuellement, cette aire est située à LABEGE.

Du 23 au 29 septembre, la communauté d'agglomération accueille deux délégations en provenance des communes sénégalaises de Gandon et Ndiébène-Gandioul avec lesquelles le SICOVAL entretient des relations privilégiées, dans le cadre d'un partenariat de coopération et de solidarité internationales.

Le projet d'harmonisation des tarifs des ALSH est relancé en associant à la démarche une Commission Consultative, composée des membres du comité de pilotage et de parents d'élèves élus.

La question des rythmes scolaires est à l'ordre du jour de la conférence des Maires du 09/10/2017. Il faut connaître la position du SICOVAL - condition d'ouverture des ALSH le mercredi matin - pour que les communes du RPI puissent la prendre en compte dans la réflexion à mener sur un retour éventuel à la semaine des 4 jours d'école.

P) Questions diverses

- 1) Nid de frelons repéré au n° 27 rue de la Fontaine : Michel LASSERRE indique que ce nid est vide. Les frelons n'occupant jamais un nid qu'ils ont abandonné, il n'est pas nécessaire de procéder à l'enlèvement. Il est précisé que ce nid est sur une propriété privée et c'est donc de la responsabilité du propriétaire.
- 2) Mur de soutènement de la propriété située 2 rue des Pyrénées : Monsieur FERRARO s'inquiète de la solidité de cet ouvrage. La maison est en vente, le propriétaire sera avisé.
- 3) Pacte Civil de Solidarité : à partir du 1er novembre, c'est à la mairie, et non plus au tribunal d'instance, que l'on se pacsera. Il est toujours possible de se pacser devant notaire.
- 4) Les services de l'Education Nationale ont fait savoir que deux emplois en service civique sont à pourvoir au sein de l'école d'ISSUS. Les jeunes de 18 à 25 ans peuvent présenter leur candidature.
- 5) Eclairage public : l'interruption de l'éclairage public dans la rue de la Fontaine, de zéro heure à six heures, sera reprogrammée prochainement.
- 6) Stationnement de bus scolaires : deux habitants de la commune font le ramassage scolaire. A la fin de leur service, ils rentrent chez eux avec leur bus et ils sont à la recherche d'un endroit sur le domaine public pour les stationner. La structure du parking situé devant l'algéco n'est pas suffisamment résistante pour permettre ce stationnement ; finalement, aucun espace public ne peut correspondre à ce besoin. Le CNES sera contacté pour savoir à qui ces conducteurs pourraient s'adresser pour demander un stationnement sur le parking situé près du terrain de tennis du CECS d'Aussaguel.
- 7) Le SICOVAL est un Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte et il peut faire profiter de Certificats d'Economies d'Energie bonifiés les communes qui engageraient rapidement des travaux d'économie d'énergie ; les CEE représenteraient 80% de la dépense. Le conseil municipal est d'accord pour que la commune d'ISSUS établisse un projet de travaux à inscrire dans ce programme.
- 8) A la suite de l'incendie de la maison de M. et Mme MARUEJOULS, une collecte de dons a été réalisée ; 945.06 € ont été recueillis et remis à cette famille.

Séance levée à 21h45. Prochain conseil municipal : le mardi 07 novembre 2017 à 19h.